

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1069**23 octobre 2004****SOMMAIRE**

11 (Eleven) Seasons S.A., Frisange	51309	Hein Services, S.à r.l., Strassen	51286
3 A Finances S.A.H., Luxembourg	51273	Hein, S.à r.l.-Fabrique de Fours, Strassen	51303
3 A Finances S.A.H., Luxembourg	51273	Hutchison 3G Ireland Investments, S.à r.l., Luxembourg	51308
Albatros Performance Management S.A., Luxembourg	51274	Immo-Hygiène, S.à r.l., Luxembourg	51287
Armide S.A., Luxembourg	51306	Irmaco S.A.H., Strassen	51304
Auditorium Investments 1, S.à r.l., Luxembourg	51309	Isolani, S.à r.l., Huncherange	51308
Auditorium Investments 2, S.à r.l., Luxembourg	51312	Joleen S.A., Luxembourg	51274
Auditorium Investments 3, S.à r.l., Luxembourg	51309	Kimmo, S.à r.l., Steinsel	51298
Bank of China Luxembourg Branch S.A.	51308	Kiwi II Management Company S.A., Luxembourg	51304
Bart Investments S.A., Luxembourg	51305	Magno Management & Consulting S.A.	51307
BCcomponents Lux, S.à r.l., Luxembourg	51307	Medcom Holding S.A., Luxembourg	51308
Beechwood S.A., Luxembourg	51289	Mignon S.A., Luxembourg	51306
Blue Green and BurgGolf Ventures S.A., Luxembourg	51286	Mitte Holdings Management S.A., Luxembourg	51305
C.A.R.L., S.à r.l., Strassen	51304	Mitte Holdings Management S.C.A., Luxembourg	51274
C.H.O.G. S.A., Luxembourg	51306	Nextra Distribution Services S.A., Luxembourg	51303
Casandrax Financial S.A., Luxembourg	51306	Perlicence S.A., Luxembourg	51266
Chris & C° Logistic Assistance S.A., Eppeldorf	51266	Petercam (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51287
Chris & C° Logistic Assistance S.A., Eppeldorf	51267	Petercam (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51287
CPEL Soparfi S.A., Crendal	51266	Petercam (Luxembourg) S.A., Luxembourg	51287
Davos BidCo, S.à r.l., Luxembourg	51299	PricewaterhouseCoopers Management Consultants (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	51307
Davos Midco, S.à r.l., Luxembourg	51294	Recos S.A., Luxembourg	51268
DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg	51277	RPM Consulting S.A., Luxembourg	51308
DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg	51281	Saint Christophe S.A., Luxembourg	51272
DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg	51281	Société Luxembourgeoise de Biologie Clinique, A.s.b.l., Luxembourg	51267
DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg	51285	Sun Cargo S.A., Luxembourg	51275
European Star S.A.H., Luxembourg	51304	Tescara S.A., Luxembourg	51307
Eurosanté S.A., Luxembourg	51307	USK & P S.A., Luxembourg	51285
Excelsior Hotel S.A., Luxembourg	51312	Valfleurs Immobilière Holding S.A., Luxembourg	51306
F.T.E Luxembourg S.A., Luxembourg	51311	Walvek S.A., Luxembourg	51306
Financière Mac Jash S.A., Luxembourg	51304	Watsons Personal Care Stores (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	51309
Gabytrans, S.à r.l., Luxembourg	51272		
GDH Investments, S.à r.l., Luxembourg	51311		
GECGE Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	51290		
H3G Procurement Services, S.à r.l., Luxembourg	51312		

PERLICENCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 12.585.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(067358.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

CPEL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Crendal, Maison 14.
R. C. Luxembourg B 93.194.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 19 août 2004.

Signature.

(902827.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

CHRIS & C° LOGISTIC ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 5, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 101.649.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHRIS & C° LOGISTIC ASSISTANCE S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, inscrite au R.C.S. de Diekirch sous le numéro B 6.203, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 55 du 11 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Wohl, expert-comptable, demeurant à Niederkorn,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, à L-9365 Eppeldorf, 5, Haaptstrooss.
- 2) Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.
- 3) Acceptation de la démission de la société à responsabilité limitée B.A.S.A., S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.
- 4) Nomination de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.
- 5) Acceptation de la démission de Monsieur Bart Vanpuyselde comme administrateur de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.
- 6) Nomination de Monsieur Christophe Debroux comme nouvel administrateur de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, à L-9365 Eppeldorf, 5, Haaptstrooss.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi à Eppeldorf.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée B.A.S.A., S.à r.l., avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal, comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.534, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Bart Vanpuyvelde, demeurant à Harelbecke (Belgique), Gentsesteenweg, comme administrateur de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Christophe Debroux, restaurateur, né à Liège (Belgique) le 11 janvier 1969, demeurant à L-9227 Diekirch, 2, Esplanade, comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cent cinquante Euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Wohl, D. Braune, B. Mayer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 juillet 2004, vol.429, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 août 2004 .

A. Weber.

(902791.3/236/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2004.

CHRIS & C° LOGISTIC ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 5, Hauptstrooss.

R. C. Luxembourg B 101.649.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(902792.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2004.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BIOLOGIE CLINIQUE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

Lors de l'Assemblée Générale de la SLBC du 12 février 2004, une modification des statuts a été votée.

Les statuts seront donc modifiés comme suit:

Art. 5. Le montant de la cotisation annuelle des membres titulaires et des membres associés est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et ne pourra dépasser 50 euros.

Art. 9. Alinéa 2. Toutefois, il est précisé qu'il ne pourra y avoir dans le Conseil d'Administration plus de deux membres titulaires par laboratoire, société ou institution.

Art. 11. Chaque réunion du Conseil d'Administration fera l'objet d'un compte-rendu approuvé par ce Conseil et signé par le président et le secrétaire. Tout extrait de ce rapport certifié conforme par le président pourra servir pour valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 13 février 2004.

SLBC

Dr. M. Opp / R. Fassotte

Le secrétaire / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04037. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068022.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

RECOS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 102.262.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (British Virgin Islands);

2.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

The two appearers are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing at L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of RECOS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram, telefax or electronic mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telefax or electronic mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

All acts binding the company must be signed by the joint signature of one director with power of signature of category A and by one director with power of signature of category B.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligibile; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the third Monday of June of each year at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed, three hundred and nine shares,	309
2.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., prenamed, one share,	1
Total: three hundred and ten shares,	310

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand one hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed as directors:

Director with power of signature of category A:

- Mr Massimiliano Maestretti, lawyer, born in Lugano (Switzerland), on the 1st of November 1968, residing in CH-6900 Lugano, Viale Cattaneo 11 (Switzerland).

Directors with power of signature of category B:

- Mr David De Marco, director, born at Curepipe (Isle of Mauritius), on the 15th of March 1965, residing at L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;

- Mr Bruno Beenaerts, licencié en droit (UCL), born at Ixelles (Belgium), on the 4th of November 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique).

3.- Has been appointed as auditor:

The limited liability company CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B number 86770.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

5.- The head office of the company shall be fixed at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatre. le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RECOS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, trois cent neuf actions,	309
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, une action,	1
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cent euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A:

- Monsieur Massimiliano Maestretti, avocat, né à Lugano (Suisse), le 1^{er} novembre 1968, demeurant à CH-6900 Lugano, Viale Cattaneo 11 (Suisse).

Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B:

- Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86770.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
5.- Le siège social est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2004, vol. 527, fol. 72, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(066804.3/231/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SAINT CHRISTOPHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.843.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

SAINT CHRISTOPHE S.A.

S. Vandì / J-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067368.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

GABYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.397.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion des associés tenue en date du 29 juillet 2004 que:

Madame Ostafe Elena Diana, épouse Hriscu, est remplacée dans ses fonctions de gérant technique de la société par Monsieur Hriscu Gabriel, avec effet au 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068004.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

3 A FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.068.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 10.00 heures le 4 juin 2001

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du Jour

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2000, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000, à savoir une perte de 8.622.547,56 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles.
5. L'assemblée décide de continuer l'activité de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067405.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

3 A FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.068.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 10.00 heures le 3 juin 2002

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du Jour

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 4.540.201,20 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;

4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles.

5. L'assemblée décide de continuer l'activité de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067407.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

ALBATROS PERFORMANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT3472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067807.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

JOLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.807.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT3574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE, Société anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(067812.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MITTE HOLDINGS MANAGEMENT S.C.A., Société en commandite par Actions.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 78.612.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 24 juin 2004 que:
To elect to the Supervisory Board until the Annual General Meeting which will approve the accounts of the company as per December 31, 2006

1) Mr Robert Falzon with business address in Campus Drive 8, Parsippany, New Jersey, USA;

2) Mr Jonathan Short with business address in Sloane Street 166, London, United Kingdom;

3) Mr Bodo Demisch with business address in 9, avenue Guillaume, 1651 Luxembourg;

As auditor for the business year 2004 is appointed ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

Traduction française

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société

1. Mr Robert Falzon avec adresse professionnel à Campus Drive 8, Parsippany, New Jersey, USA;

2. Mr Jonathan Short avec adresse professionnel à Sloane Street 166, London, United Kingdom;

3. Mr Bodo Demisch avec adresse professionnel à 9, avenue Guillaume, 1651 Luxembourg;

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg est nommée auditeur externe pour l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067835.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

SUN CARGO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.385.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Colette Xavier, F-75020 Paris, 65, place de la Réunion, assistante de direction, née le 8 septembre 1952 à Fort-de-France.

2.- Monsieur Alex Carotine, F-97233 Schoelcher, 19, rue des Mille fleurs, conseiller en entreprise, né le 7 mai 1956 à Fort de Fance.

3.- Monsieur Jonny Soupama, F-97233 Schoelcher, 4, rue Victorius Désiré, commerçant, né le 7 janvier 1952 à F-Schoelcher.

5.- Monsieur Claude Doux, F-97232 Lamentin Martinique, Petit bourg Vanille Immeuble Curaçao App. 21, ingénieur, né le 3 mai 1937 à Madagascar, ici représenté par Monsieur Alex Carotine, aux termes d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de SUN CARGO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront éminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services administratifs.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), représenté par mille actions (1.000) de trente et un euros (31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividende, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - M. Alex Carotine	280 actions
2. - M. Jonny Soupama	280 actions
3. - M. Claude Doux	290 actions
4. - Mme Marie-Colette Xavier	150 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 50% de sorte que la somme de quinze mille cinq cent euros (15.500 Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêté, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois membres au moins et celui des commissaires à un;
2. - Sont nommés administrateurs de la société:

a) Madame Marie-Colette Xavier, F-75020 Paris, 65, place de la Réunion, assistante de direction, née le 8 septembre 1952 à Fort-de-France.

b) Monsieur Alex Carotine, F-97233 Schoelcher, 19, rue des Mille Fleurs, conseiller en entreprise, né le 7 mai 1956 à Fort-de-France

c) Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, employé privé, né le 19 mai 1981.

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Pascal Bonnet.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2007.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué Madame Marie-Colette Xavier, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Xavier, A. Carotine, J. Soupama, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 51, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(069176.3/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.727.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 8 of April 2004, inscribed at trade register Luxembourg section B number 100.727, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist in L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 200 (two hundred) Class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class C shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class D shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class E shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class F shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class G shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class H shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class I shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class J shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, and 500 (five hundred) Class Z shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 2,044,225 (two million forty-four thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euros) to EUR 2,106,725 (two million one hundred and six thousand seven hundred and twenty-five euros) by the issue of 61,202 (sixty-one thousand two hundred and two) new Class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 15,591 (fifteen thousand five hundred and ninety-one) new Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 4,644 (four thousand six hundred and forty-four) new Class D shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 166 (one hundred and sixty-six) new Class G shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each and 166 (one hundred and sixty-six) new Class H shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 2,044,225 (two million forty-four thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euros) to EUR 2,106,725 (two million one hundred and six thousand seven hundred and twenty-five euros) by the issue of 61,202 (sixty-one thousand two hundred and two) new Class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 15,591 (fifteen thousand five hundred and ninety-one) new Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 4,644 (four thousand six hundred and forty-four) new Class D shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 166 (one hundred and sixty-six) new Class G shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each and 166 (one hundred and sixty-six) new Class H shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares as follows:

Class A shares	
DHCRE Nominees 1 Limited	40,727
DHCRE Nominees 2 Limited	6,782
DHCRE Nominees 3 Limited	4,941
DHCRE Nominees 4 Limited	7,267
Officers Nominees Limited	1,485
Total:	61,202
Class B shares	
DHCRE Nominees 1 Limited	10,375
DHCRE Nominees 2 Limited	1,728
DHCRE Nominees 3 Limited	1,259
DHCRE Nominees 4 Limited	1,851
Officers Nominees Limited	378
Total:	15,591
Class D shares	
DHCRE Nominees 1 Limited	3,090
DHCRE Nominees 2 Limited	515
DHCRE Nominees 3 Limited	375
DHCRE Nominees 4 Limited	551
Officers Nominees Limited	113
Total:	4,644
Class G shares	
DHCRE Nominees 1 Limited	110
DHCRE Nominees 2 Limited	18
DHCRE Nominees 3 Limited	13
DHCRE Nominees 4 Limited	20
Officers Nominees Limited	5
Total:	166
Class H shares	
DHCRE Nominees 1 Limited	110
DHCRE Nominees 2 Limited	18
DHCRE Nominees 3 Limited	13
DHCRE Nominees 4 Limited	20
Officers Nominees Limited	5
Total:	166

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 61,202 (sixty-one thousand two hundred and two) new Class A shares, 15,591 (fifteen thousand five hundred and ninety-one) new Class B shares, 4,644 (four thousand six hundred and forty-four) new Class D shares, 166 (one hundred and sixty-six) new Class G shares and 166 (one hundred and sixty-six) new Class H shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2,044,225 (two million forty-four thousand two hundred and twenty-five euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,106,725 (two million one hundred and six thousand seven hundred and twenty-five euros) represented by 61,402 (sixty-one thousand four hundred and two) Class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 15,791 (fifteen thousand seven hundred and ninety-one) Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class C shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 4,844 (four thousand eight hundred and forty-four) Class D shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class E shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class F shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 366 (three hundred and sixty-six) Class G shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 366 (three hundred and sixty-six) Class H shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class I shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class J shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, and 500 (five hundred) Class Z shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-four thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 8 avril 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.727, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) parts sociales de Classe A de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe B de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe C de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe D de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe E de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe F de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe G de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe H de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe I de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe J de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 500 (cinq cents) parts sociales de Classe Z de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.044.225 (deux millions quarante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cents euros) à EUR 2.106.725 (deux millions cent six mille sept cent vingt-cinq euros) par l'émission de 61.202 (soixante et un mille deux cent deux) parts sociales nouvelles de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 15.591 (quinze mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 4.644 (quatre mille six cent quarante-quatre) parts sociales nouvelles de Classe D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 166 (cent soixante-six) parts sociales nouvelles de Classe G d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 166 (cent soixante-six) parts sociales nouvelles de Classe H d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de la nouvelle action par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.044.225 (deux millions quarante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cents euros) à

EUR 2.106.725 (deux millions cent six mille sept cent vingt-cinq euros) par l'émission de 61.202 (soixante et un mille deux cent deux) parts sociales nouvelles de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 15.591 (quinze mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 4.644 (quatre mille six cent quarante-quatre) parts sociales nouvelles de Classe D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 166 (cent soixante-six) parts sociales nouvelles de Classe G d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 166 (cent soixante-six) parts sociales nouvelles de Classe H d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles, comme suit:

Parts de classe A	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	40.727
DHCRE Nominees 2 Limited.....	6.782
DHCRE Nominees 3 Limited.....	4.941
DHCRE Nominees 4 Limited.....	7.267
Officers Nominees Limited.....	1.485
Total:.....	61.202
Parts de classe B	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	10.375
DHCRE Nominees 2 Limited.....	1.728
DHCRE Nominees 3 Limited.....	1.259
DHCRE Nominees 4 Limited.....	1.851
Officers Nominees Limited.....	378
Total:.....	15.591
Parts de classe D	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	3,090
DHCRE Nominees 2 Limited.....	515
DHCRE Nominees 3 Limited.....	375
DHCRE Nominees 4 Limited.....	551
Officers Nominees Limited.....	113
Total:.....	4.644
Parts de classe G	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	110
DHCRE Nominees 2 Limited.....	18
DHCRE Nominees 3 Limited.....	13
DHCRE Nominees 4 Limited.....	20
Officers Nominees Limited.....	5
Total:.....	166
Parts de classe H	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	110
DHCRE Nominees 2 Limited.....	18
DHCRE Nominees 3 Limited.....	13
DHCRE Nominees 4 Limited.....	20
Officers Nominees Limited.....	5
Total:.....	166

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 61.202 (soixante et un mille deux cents deux) parts sociales nouvelles de Classe A, 15.591 (quinze mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles de Classe B, 4.644 (quatre mille six cent quarante-quatre) parts sociales nouvelles de Classe D, 166 (cent soixante-six) parts sociales nouvelles de Classe G et 166 (cent soixante-six) parts sociales nouvelles de Classe H, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.044.225 (deux millions quarante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.106.725 (deux millions cent six mille sept cent vingt-cinq euros) divisé en 61.402 (soixante et un mille quatre cent deux) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 15.791 (quinze mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de

EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe C de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 4.844 (quatre mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de Classe D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe E de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe F de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de Classe G d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de Classe H d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe I de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe J de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 500 (cinq cents) parts sociales de Classe Z de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ vingt-quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, vol. 21CS, fol. 30, case 10. – Reçu 20.442,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

J. Elvinger.

(067236.3/211/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.727.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067237.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.727.

In the year two thousand and four, on the twenty eighth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 8 of April 2004, inscribed at trade register Luxembourg section B number 100.727, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association have been variously amended and for the last time by deed of the 26th day of May 2004, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 61,402 (sixty-one thousand four hundred and two) Class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 15,791 (fifteen thousand seven hundred and ninety-one) Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class C shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 4,844 (four thousand eight hundred and forty-four) Class D shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class E shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class F shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 366 (three hundred and sixty-six) Class G shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 366 (three hundred and sixty-six) Class H shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class I shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class J shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, and 500 (five hundred) Class Z shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 560,600 (five hundred and sixty thousand six hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,106,725 (two million one hundred and six thousand seven hundred and twenty-five euros) to EUR 2,667,325 (two million six hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-five euros) by the issue of 8,009 (eight thousand and nine) new Class C shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 1,479 (one thousand four hundred and seventy-nine) new Class E shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 862 (eight hundred and sixty-two) new Class F shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each and 12,074 (twelve thousand and seventy-four) new Class I shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 560,600 (five hundred and sixty thousand six hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,106,725 (two million one hundred and six thousand seven hundred and twenty-five euros) to EUR 2,667,325 (two million six hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-five euros) by the issue of 8,009 (eight thousand and nine) new Class C shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 1,479 (one thousand four hundred and seventy-nine) new Class E shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 862 (eight hundred and sixty-two) new Class F shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each and 12,074 (twelve thousand and seventy-four) new Class I shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares as follows:

Class C shares	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	5,329
DHCRE Nominees 2 Limited.....	888
DHCRE Nominees 3 Limited.....	647
DHCRE Nominees 4 Limited.....	951
Officers Nominees Limited	194
Total:	8,009
Class E shares	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	984
DHCRE Nominees 2 Limited.....	164
DHCRE Nominees 3 Limited.....	119
DHCRE Nominees 4 Limited.....	176
Officers Nominees Limited	36
Total:	1,479
Class F shares	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	574
DHCRE Nominees 2 Limited.....	95
DHCRE Nominees 3 Limited.....	70
DHCRE Nominees 4 Limited.....	102
Officers Nominees Limited	21
Total:	862
Class I shares	
DHCRE Nominees 1 Limited.....	8,035
DHCRE Nominees 2 Limited.....	1,338
DHCRE Nominees 3 Limited.....	974
DHCRE Nominees 4 Limited.....	1,433
Officers Nominees Limited	294
Total:	12,074

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 8,009 (eight thousand and nine) new Class C shares, 1,479 (one thousand four hundred and seventy-nine) new Class E shares, 862 (eight hundred and sixty-two) new Class F shares and 12,074 (twelve thousand and seventy-four) new Class I shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 560,600 (five hundred and sixty thousand six hundred euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,667,325 (two million six hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-five euros) represented by 61,402 (sixty-one thousand four hundred and two) Class A shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 15,791 (fifteen thousand seven hundred and ninety-one) Class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 8,209 (eight thousand two hundred and nine) Class C shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 4,844 (four thousand eight hundred and forty-four) Class D shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 1,679 (one thousand six hundred and seventy-nine) Class E shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 1,062 (one thousand and sixty-two) Class F shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 366 (three hundred and sixty-six) Class G shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 366 (three hundred and sixty-six) Class H shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 12,274 (twelve thousand two hundred and seventy-four) Class I shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, 200 (two hundred) Class J shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, and 500 (five hundred) Class Z shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand two hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 8 avril 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.727, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois par acte reçu le 26 mai 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 61.402 (soixante et un mille quatre cent deux) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 15.791 (quinze mille sept cent quatre vingt onze) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 4.844 (quatre mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de Classe D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe F d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de Classe G d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de Classe H d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe I d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe J d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 500 (cinq cents) parts sociales de Classe Z d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 560.600 (cinq cent soixante mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.106.725 (deux millions cent six mille sept cent vingt-cinq euros) à EUR 2.667.325 (deux millions six cent soixante-sept mille trois cent vingt-cinq euros) par l'émission de 8.009 (huit mille neuf) parts sociales nouvelles de Classe C d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 1.479 (mille quatre cent soixante dix-neuf) parts sociales nouvelles de Classe E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 862 (huit cent soixante-deux) parts sociales nouvelles de Classe F d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 12.074 (douze mille soixante quatorze) parts sociales nouvelles de Classe I d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 560.600 (cinq cent soixante mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.106.725 (deux millions cent six mille sept cent vingt-cinq euros) à EUR 2.667.325 (deux millions six cent soixante-sept mille trois cent vingt-cinq euros) par l'émission de 8.009 (huit mille neuf parts sociales nouvelles de Classe C d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 1.479 (mille quatre cent soixante dix-neuf) parts sociales nouvelles de Classe E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 862 (huit cent soixante-deux) parts sociales nouvelles de Classe F d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 12.074 (douze mille soixante quatorze) parts sociales nouvelles de Classe I d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles, comme suit:

Parts de classe C	
DHCRE Nominees 1 Limited.	5.329
DHCRE Nominees 2 Limited.	888
DHCRE Nominees 3 Limited.	647
DHCRE Nominees 4 Limited.	951
Officers Nominees Limited.	194
Total:	8.009
Parts de classe E	
DHCRE Nominees 1 Limited.	984
DHCRE Nominees 2 Limited.	164
DHCRE Nominees 3 Limited.	119
DHCRE Nominees 4 Limited.	176
Officers Nominees Limited.	36
Total:	1.479
Parts de classe F	
DHCRE Nominees 1 Limited.	574
DHCRE Nominees 2 Limited.	95
DHCRE Nominees 3 Limited.	70
DHCRE Nominees 4 Limited.	102
Officers Nominees Limited.	21
Total:	862
Parts de classe I	
DHCRE Nominees 1 Limited.	8.035
DHCRE Nominees 2 Limited.	1.338
DHCRE Nominees 3 Limited.	974
DHCRE Nominees 4 Limited.	1.433
Officers Nominees Limited.	294
Total:	12.074

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 8.009 (huit mille neuf) parts sociales nouvelles de Classe C, 1.479 (mille quatre cent soixante dix-neuf) parts sociales nouvelles de Classe E, 862 (huit cent soixante-deux) parts sociales nouvelles de Classe F et 12.074 (douze mille soixante quatorze) parts sociales nouvelles de Classe I, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 560.600 (cinq cent soixante mille six cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.667.325 (deux millions six cent soixante-sept mille trois cent vingt-cinq euros) divisé en 61.402 (soixante et un mille quatre cent deux) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 15.791 (quinze mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 8.209 (huit mille deux cent neuf) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 4.844 (quatre mille huit cent quarante-quatre) parts sociales de Classe

D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 1.679 (mille six cent soixante dix-neuf) parts sociales de Classe E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 1.062 (mille soixante-deux) parts sociales de Classe F d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de Classe G d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 366 (trois cent soixante-six) parts sociales de Classe H d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 12.274 (douze mille deux cent soixante quatorze) parts sociales de Classe I d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 200 (deux cents) parts sociales de Classe J d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 500 (cinq cents) parts sociales de Classe Z d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 28, case 11. – Reçu 5.606 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2004.

J. Elvinger.

(067238.3/211/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.727.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(067239.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

USK & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.434.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 6 juillet 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 15 juillet 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 août 2004.

Le Conseil d'Administration

J-P. Fiorucci / S. Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067367.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A., Société Anonyme,
(anc. INDUFIN S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 42.837.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUFIN S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42.837, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 30 avril 1993. Le capital social a été converti suivant assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 932 du 19 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferrer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Annick Priem, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination sociale en BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A.
- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution Unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination BLUE GREEN AND BURGGOLF VENTURES S.A.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Ferrer, A. Priem, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2004, vol. 428, fol. 41, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(069362.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

HEIN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 62.115.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour HEIN SERVICES, S.à r.l.

J. Reuter

(067873.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.418.

L'Assemblée Générale Ordinaire de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social le 7 juin 2001 à 13.00 heures a décidé le renouvellement des mandats des cinq Administrateurs suivants:

Messieurs Jean Peterbroeck, Pierre Drion, William Vanderfelt, Baudouin du Parc et Philippe de Broqueville.
ainsi que la nomination au poste d'Administrateur de:

Messieurs Eric Struye et Geoffroy d'Aspremont Lynden.

C. Bertrand / C. Laloy

Directeur / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067642.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.418.

L'Assemblée Générale Ordinaire de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social le 23 mai 2002 à 13.00 heures a décidé le renouvellement des mandats des sept Administrateurs suivants:

Messieurs Jean Peterbroeck, Pierre Drion, William Vanderfelt, Baudouin du Parc, Philippe de Broqueville, Eric Struye et Geoffroy d'Aspremont Lynden.

ainsi que la nomination au poste d'Administrateur de:

Messieurs Fritz Mertens et Pascal Minne.

C. Bertrand / C. Laloy

Directeur / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067644.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.418.

L'Assemblée Générale Ordinaire de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social le 18 mai 2004 à 11.00 heures a décidé le renouvellement des mandats des neuf Administrateurs suivants:

Messieurs Jean Peterbroeck, Pierre Drion, William Vanderfelt, Baudouin du Parc, Philippe de Broqueville, Eric Struye, Geoffroy d'Aspremont Lynden, Fritz Mertens et Pascal Minne.

ainsi que la nomination au poste d'Administrateur de:

Monsieur Christian Bertrand.

C. Laloy / C. Bertrand

Fondé de Pouvoir / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067645.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

IMMO-HYGIENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 102.384.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société SANIBEL N.V., une société de droit des Iles Samoa, ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa enregistrée sous le numéro 8566 ici représentée par Maître Charles Ossola, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Luxembourg du 2 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: IMMO-HYGIENE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:
- Maître Charles Ossola, avocat, né à Nancy (F), le 22 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2014 Luxembourg, B.P. 477, 18, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ossola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 61, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(069175.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

BEECHWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.482.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(067968.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

GECGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 102.423.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh day of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

GE CAPITAL GOLUB EUROPE LLC, a limited liability company incorporated and governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 18-21 Jermyn Street, SW1Y 6HP, United Kingdom,

here represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, on August 9, 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GECGE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The board of managers is authorized to proceed with the payment of advance dividends.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The one thousand (1,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed by GE CAPITAL GOLUB EUROPE LLC, prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,500.-.

Resolutions of the Sole Shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings as managers:

* Mr Karim Habra, Vice President, born in Beirut, Lebanon, on July 12, 1975, residing at Kozi 15, 110 00 Prague 1, Czech Republic.

* Mr Matthew Fleming, chartered accountant, born in Auckland, New Zealand, on October 14, 1970, residing at 18/21 Jermyn Street, London SW1Y 6HP, United Kingdom.

* Mr Romain Thillens, economist, born in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, on October 30, 1952, residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

GE CAPITAL GOLUB EUROPE LLC, une société à responsabilité limitée («limited liability company») constituée et existant selon le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 18-21 Jermyn Street, SW1Y 6HP, Royaume-Uni,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GECGE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder au paiement d'avance de dividendes.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune ont été souscrites par GE CAPITAL GOLUB EUROPE LLC, préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décision de l'Associé Unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

* M. Karim Habra, Vice Président, né à Beirout, Liban, le 12 juillet 1975, demeurant à Kozi 15, 110 00 Prague 1, République Tchèque.

* M. Matthew Fleming, expert-comptable, né à Auckland, Nouvelle-Zélande, le 14 octobre 1970, demeurant au 18/21 Jermyn Street, Londres SW1Y 6HP, Royaume-Uni.

* M. Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 octobre 1952, demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 85, case 8. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(069389.3/211/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

DAVOS MIDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.424.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DAVOS 1 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, which registration with the register of commerce of Luxembourg is pending and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 20, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any shares, securities, rights or assets by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises.

It may grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name DAVOS MIDCO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by one thousand two hundred (1,200) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, DAVOS 1 S.A, prenamed, declared to subscribe to all the one thousand two hundred (1,200) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-).

The amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Michael Schuster, Corporate Controller, born on February 16, 1971 in Glen Cove, United States of America and residing at Lucile-Grahn-Str 39, 81675 Munchen, Germany, and

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America and residing at Lansdowne House 57, Berkley Square London W1X5 DH, United Kingdom.

Notwithstanding article 12, the Company will be bound by the sole signature of any of its managers for a limited period of time ending on August 15, 2004.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAVOS 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres, actions, actifs et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

Elle pourra accorder à toute société dans laquelle elle détient une participation ou intérêt, toute assistance, prêt, avances ou garanties, prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris tout emprunt ou dette sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra aussi accorder des garanties et garantir les obligations de toute filiale ou de toute autre société. La Société pourra aussi nantir, donner en gage, transférer et donner en garantie tout ou partie des ses actifs et en général accomplir tout acte ou opération en relation directe ou indirecte avec son objet, sans toutefois bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holdings.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination DAVOS MIDCO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000,-) représentés par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, DAVOS 1 S.A., prénommée, déclare souscrire aux mille deux cents (1.200) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de trente mille Euros (EUR 30.000,-).

Un montant de trente mille Euros (EUR 30.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-)

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes gérants de la Société:

- M. Michael Schuster, Corporate Controller, né le 16 février 1971 à Glen Cove, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lucile-Grahn- Str 39, 81675 Munich, Allemagne; et

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lansdowne House 57, Berkley Square Londres W1X5 DH, Royaume-Uni.

Nonobstant les dispositions de l'article 12, pour la période se terminant au 15 août 2004, la société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

La durée de leurs mandats est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144s, fol. 62, case 2. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

J. Elvinger.

(069392.3/211/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

KIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 32.178.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour KIMMO, S.à r.l.

J. Reuter

(067875.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

DAVOS BidCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.425.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DAVOS Midco, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, which registration with the register of commerce of Luxembourg is pending and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg July 20, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any shares, securities, rights or assets by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises.

It may grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name DAVOS BidCo, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,500.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, DAVOS Midco, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to all the one thousand one hundred (1,100) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,500.-).

The amount of twenty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Michael Schuster, Corporate Controller, born on February 16, 1971 in Glen Cove, United States of America and residing at Lucile-Grahn- Str 39, 81675 Munchen, Germany; and

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America and residing at Lansdowne House 57, Berkley Square London W1X5 DH, United Kingdom.

Notwithstanding article 12, the Company will be bound by the sole signature of any of its managers for a limited period of time ending on August 15, 2004.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAVOS Midco, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres, actions, actifs et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

Elle pourra accorder à toute société dans laquelle elle détient une participation ou intérêt, toute assistance, prêt, avances ou garanties, prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris tout emprunt ou dette sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra aussi accorder des garanties et garantir les obligations de toute filiale ou de toute autre société. La Société pourra aussi nantir, donner en gage, transférer et donner en garantie tout ou partie des ses actifs et en général accomplir tout acte ou opération en relation directe ou indirecte avec son objet, sans toutefois bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holdings.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination DAVOS BidCo, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 27.500,-) représentés par mille cent (1.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, DAVOS Midco, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux mille cent (1.100) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 27.500,-).

Un montant de vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 27.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-)

Décision de l'Associé Unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes gérants de la Société:

- M. Michael Schuster, Corporate Controller, né le 16 février 1971 à Glen Cove, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lucile-Grahn- Str 39, 81675 Munich, Allemagne; et

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lansdowne House 57, Berkley Square Londres W1X5 DH, Royaume-Uni.

Nonobstant les dispositions de l'article 12, pour la période se terminant au 15 août 2004, la société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

La durée de leurs mandats est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 62, case 3. – Reçu 275 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

J. Elvinger.

(069394.3/211/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

HEIN, S.à r.l.-FABRIQUE DE FOURS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 11.653.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour HEIN, S.à r.l. -FABRIQUE DE FOURS

J. Reuter

(067876.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.691.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juillet 2004 à 17.30 heures au siège social

Résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de quatre à cinq.

L'assemblée prend acte de l'accord reçu de la CSSF concernant la nomination de Monsieur Clemente Benelli et décide de nommer ce dernier comme administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance avec celui des autres administrateurs en fonction, à savoir lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

Pour extrait conforme

NEXTRA DISTRIBUTION SERVICES S.A. Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068065.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

C.A.R.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 59.904.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour C.A.R.L., S.à r.l.

J. Reuter

(067877.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

IRMACO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 35.623.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2004.

Pour IRMACO S.A.H.

J. Reuter

(067878.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

KIWI II MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.998.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067885.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

FINANCIERE MAC JASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03200, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067887.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

EUROPEAN STAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 14.614.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	(7.102,26) EUR
- Résultats reportés	305.302,18 EUR
- Report à nouveau	298.199,92 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

(067969.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BART INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 78.218.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 août 2004, à neuf heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve à l'unanimité les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve à l'unanimité les rapports de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices se terminant au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices se terminant au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 tels qu'il lui ont été présentés, qui traduisent respectivement un bénéfice de 54.505,78 EUR pour l'exercice 2002 et un bénéfice de 8.693,14.- EUR pour l'exercice 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs Monsieur Joë Lemmer, Monsieur Gabriele Bartolucci et Monsieur Francesco Malatesta et au commissaire aux comptes pour les exercices 2002 et 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de reporter 5 pourcent des bénéfices de l'exercice se terminant au 31 décembre 2002 à la réserve légale, et le solde à l'exercice suivant, et de reporter les bénéfices de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 à l'exercice suivant dans les mêmes proportions que pour l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067881.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MITTE HOLDINGS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 78.611.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 24 juin 2004 que:
To elect to the Supervisory Board until the Annual General Meeting which will approve the accounts of the company as per December 31, 2006

1) Mr Robert Falzon with business address in Campus Drive 8, Parsippany, New Jersey, USA;

2) Mr Jonathan Short with business address in Sloane Street 166, London, United Kingdom;

3) Mr Bodo Demisch with business address in 9, avenue Guillaume, 1651 Luxembourg;

As auditor for the business year 2004 is appointed ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

Traduction française

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société

1. Mr Robert Falzon avec adresse professionnelle à Campus Drive 8, Parsippany, New Jersey, USA;

2. Mr Jonathan Short avec adresse professionnelle à Sloane Street 166, London, United Kingdom;

3. Mr Bodo Demisch avec adresse professionnelle à 9, avenue Guillaume, 1651 Luxembourg;

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg est nommé auditeur externe pour l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14 juillet 2004.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067892.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

ARMIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 59.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AS03152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067914.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

C.H.O.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067916.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

CASANDRAX FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067917.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

VALFLEURS IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067918.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

MIGNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067920.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

WALVEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067921.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

EUROSANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.212.

—
L'actif net au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03071 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(067946.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BCcomponents LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.985.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2004.

Signature.

(067948.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**PricewaterhouseCoopers MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.346.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

(067949.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

TESCARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.676.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(067972.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

MAGNO MANAGEMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.481.

—
Par décision de l'Assemblée Générale pris en date du 17 août 2004:

- a été nommé administrateur:

Monsieur Fabian Sean Gesquière, conseiller, demeurant à Luxembourg, L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, en remplaçant IDEA DESK LUXEMBOURG S.A.

- a été nommé administrateur-délégué Monsieur Fabian Sean Gesquière, prénommé, en remplaçant Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk.

MAGNO MANAGEMENT & CONSULTING S.A.

F.S. Gesquière

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068208.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

MEDCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 56.142.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

(067990.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

RPM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 68.376.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

(067993.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BANK OF CHINA LUXEMBOURG BRANCH, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.755.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signatures.

(068018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**HUTCHISON 3G IRELAND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HUTCHISON 3G NETHERLANDS INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 75.894.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 671 du 19 septembre 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068024.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ISOLANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 67.270.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour la gérance

Signature

(068037.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

WATSONS PERSONAL CARE STORES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marchés-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 84.807.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 471 du 25 mars 2002

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068026.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

AUDITORIUM INVESTMENTS 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.648.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 446 du 24 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068028.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

AUDITORIUM INVESTMENTS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.646.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 444 du 22 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068030.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

11 (ELEVEN) SEASONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.390.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) SERENITY S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, R. C. Luxembourg B 73.340, représentée par son président du conseil d'administration Monsieur Paul Lutgen, ci-après qualifié,
- 2) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 16, allée Marconi,
- 3) Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 11 (ELEVEN) SEASONS S.A.

Le siège social est établi à Frisange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le commerce national et international, l'importation, l'exportation ou le courtage de produits agro-alimentaires, fruits et légumes, en leur état naturel ou élaboré; la fourniture de matériel relatif à ces produits, pour la distribution et la grande distribution; la création d'évènementiel et la création de concepts exclusifs en matière de négoce international.

Elle pourra exercer une activité de conseil relative à l'élaboration et la négociation de tous genres de contrats à caractère national ou international, accepter et exercer des mandats pour compte de ses clients.

Elle pourra réaliser toutes transactions, entreprises et opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) représenté par trois cent trente (330) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes

nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopie ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mars à 10.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

- | | |
|---|-----|
| 1) SERENITY S.A., préqualifiée, trois cent vingt-huit actions | 328 |
| 2) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, une action | 1 |

3) Monsieur Luc Braun, préqualifié, une action.	1
Total: trois cent trente actions	330

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Eric Triol, gérant de société, demeurant 23A, rue de Luxembourg, L-5752 Frisange,
 - Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,
 - Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.
- 5) Monsieur Eric Triol, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
- 6) L'adresse de la société est fixée à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 73, case 4. – Reçu 330 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004. P. Frieders.
 (069199.3/212/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

GDH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 82.578.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 1204 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004. Signature.
 (068031.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

F.T.E LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. UNICHEM S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 92.629.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Signature.

(068344.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

AUDITORIUM INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.647.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 446 du 24 juin 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068033.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

H3G PROCUREMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 80.078.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 651 du 18 août 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068036.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

EXCELSIOR HOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 99.964.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal que deux titres représentatifs au porteur ont été créés:

Titre n° 1 donnant droit à 155 actions numérotées de 1 - 155;

Titre n° 2 donnant droit à 104 actions numérotées de 156 - 265;

Titre n° 3 donnant droit à 46 actions numérotées de 266 - 310.

Administrateurs:

Monsieur Eyal Grumberg, avocat à la Cour, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare,

Monsieur Liran Wizman, avocat, demeurant à NL-1012 AL Amsterdam, 11, Dudezijds Kolk,

Monsieur Dan Werner, commerçant, demeurant à 10 Rh Hagalrot, Savion (Israël).

Commissaire aux comptes:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068057.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.
